

Index Égalité Professionnelle et Représentation équilibrée F/H dans les postes de direction

FILAVIE

Données 2025

L'INDEX EGALITE PROFESSIONNELLE C'EST QUOI ?

L'index de l'égalité professionnelle a pour objectif principal de mesurer les écarts salariaux qui existent entre les femmes et les hommes. Ce dispositif est prévu par la loi. Il est utilisé pour le calcul des indicatifs des différences entre les salariés qui occupent un même poste.

Chaque année avant le **1^{er} mars**, les entreprises d'au moins **50 salariés** doivent calculer et publier sur leur site internet leur Index de l'égalité femmes-hommes.

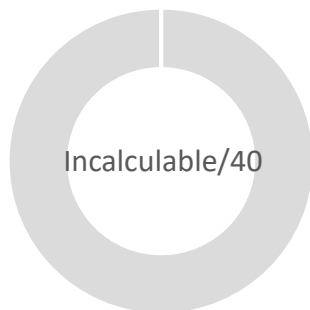
L'Index, sur **100 points**, se calcule à partir de **4 à 5 indicateurs** selon que l'entreprise fait moins ou plus de 250 salariés :

- L'écart de rémunération femmes-hommes → 40 points
(écart de la rémunération moyenne entre les femmes et les hommes en fonction de la catégorie socio-professionnelle et de la tranche d'âge)
- L'écart de répartition des augmentations individuelles → 20 points (35 points si le nombre de salariés est inférieur à 250)
(différences entre le % de femmes augmentées et d'hommes augmentés)
- L'écart de répartition des promotions → 15 points (uniquement dans les entreprises de plus de 250 salariés),
(différences entre le % de femmes promues et d'hommes promus)
- Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité → 15 points
(toute femme enceinte pendant la période d'augmentation et éligible aux augmentations doit obtenir l'AG et la moyenne des AI de sa catégorie. Même si une seule femme enceinte ne réunit pas ces conditions la note sera 0)
- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations → 10 points.

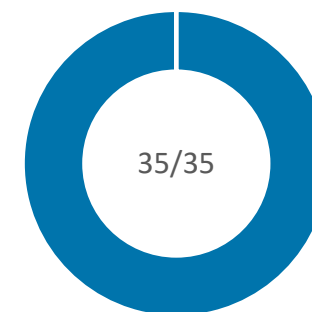
En cas d'Index inférieur à 85 points, l'entreprise doit se fixer des objectifs de **progressions sur les indicateurs n'ayant pas obtenus le maximum des points**. Si l'index est inférieur à 75 points, l'entreprise doit également mettre en place des **mesures correctives pour atteindre au moins 75 points** dans un délai de 3 ans.

FILAVIE - Index Professionnelle 2025

Ecart de rémunération



Ecart d'augmentation individuelle

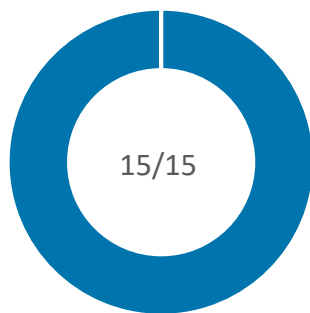


Incalculable

sur 100

60/60

Augmentation retour maternité



10 plus hautes rémunérations

